



## Spécial Négociations salariales

**Communiqué de presse  
du 19 avril 2011**

### **Pas de surprise à l'énoncé des propositions du Gouvernement !**

L'Uffa-CFDT sort déçue et indignée du rendez-vous salarial ce mardi 19 avril 2011.

Rien dans les annonces du Ministre ne peut répondre à ses revendications pour l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique sur les trois versants.

L'Uffa- CFDT ne peut accepter la reconduction du gel de la valeur du point. Cette mesure imposée en 2011 devait être revue en 2012. Comme l'an dernier, nous nous trouvons aujourd'hui face à une décision qui tombe sans discussion avec les organisations syndicales représentatives des personnels et notre conception du dialogue social est encore une fois mise à mal.

Le même taux d'inflation qui conduit le gouvernement à augmenter le SMIC de 2% ne produit à l'évidence aucun effet sur la valeur du point fonction publique.

Il n'y a pas que cet effet mécanique lié au rattrapage du SMIC qui pénalise les grilles. C'est de façon globale toute l'attractivité des carrières qui est en cause.

L'Uffa-CFDT demande que s'ouvre sans attendre un chantier de révision des grilles indiciaires pour la catégorie A comme pour la catégorie C et réclame des mesures urgentes pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

L'Uffa-CFDT réaffirme ses revendications au Ministre et exige une véritable politique salariale pour les fonctionnaires.

## Rendez-vous salarial 2011 : L'indignation !

La presse d'hier nous a épargné tout effet de surprise quant aux annonces que vous entendiez nous faire ce matin.

Pas de surprise donc à l'énoncé de vos propositions. Mais rien qui puisse répondre aux revendications de la CFDT pour l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique sur les trois versants.

La CFDT ne peut accepter la reconduction du gel de la valeur du point : une mesure qui nous a été imposée en 2011 et qui devait être revue en 2012. Mais comme l'an passé, nous nous trouvons aujourd'hui face à une décision qui tombe sans discussion avec les organisations syndicales représentatives des personnels et notre conception du dialogue social est encore une fois mise à mal.

Vous citez les personnels et vous les dites intéressés par l'individualisation des rémunérations, nous - qui les représentons - pouvons vous assurer qu'ils sont bien plus attachés à des mesures collectives !

Le même taux d'inflation qui conduit le Gouvernement à augmenter le SMIC de 2 % ne produit à l'évidence aucun effet sur la valeur du point Fonction publique.

Comme en janvier dernier, cette augmentation nous amènera à vous demander de relever les premiers échelons de la catégorie C tout en sachant que cette mesure d'urgence se traduira par un tassement accru des grilles !

Il n'y a pas que cet effet mécanique lié au rattrapage du SMIC qui pénalise les grilles. C'est de façon globale toute l'attractivité des carrières qui est en cause.

La CFDT vous demande d'ouvrir sans attendre un chantier de révision des grilles indiciaires – pour la catégorie A comme pour la catégorie C.

En sus de ces mesures qui impactent directement le traitement de base, la CFDT attend toujours l'ouverture de discussions sur la mise en place d'une PSC rendue obligatoire pour les personnels mais qui s'accompagnerait évidemment d'une participation importante de l'employeur.

Tout comme elle demande que la question du remboursement des frais de mission, dans le contexte actuel de renchérissement des prix du carburant, entre autres, fasse l'objet d'une concertation et elle propose que ce soit le barème fiscal qui serve de base au barème retenu pour les remboursements

Lors de la présentation de l'agenda social, le 31 mars dernier, la CFDT a exprimé ses attentes concernant plusieurs chantiers en cours :

- Mise en œuvre du NES de la catégorie B dans un délai rapproché.
- Généralisation à tous les corps ou cadres d'emploi de catégorie C de l'échelon spécial.
- Achèvement du chantier SFT sur la base des propositions élaborées par le groupe de travail et des arbitrages pris par le Gouvernement.

Sans oublier les engagements pris dans l'accord sur la SPP des agents contractuels, de travailler sur les composants de la rémunération et sur les conditions de son évolution.

Nous retenons de votre présentation des mesures concernant l'action sociale interministérielle, notamment celles relatives au maintien à domicile des personnes âgées – une mesure de justice que nous vous avons réclamée.

Vous proposez d'étendre la Prime Fonctions Résultat (la PFR) à l'ensemble de la catégorie administrative et à des corps et cadres d'emplois de la filière sociale : un bilan préalable de son application actuelle nous paraît indispensable avant toute extension.

Et nous souhaitons également qu'un bilan soit établi des dispositifs relatifs au Compte Epargne temps dont la mise en œuvre pose de grosses difficultés – particulièrement dans le versant hospitalier.

Enfin, la CFDT vous interroge sur les mesures spécifiques que vous comptez prendre pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique.

## Déclaration commune

Messieurs les Ministres,

Nos organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FSU, SOLIDAIRES et UNSA ne peuvent se satisfaire du fait que le rendez-vous salarial auquel nous sommes conviés ne soit qu'une pure formalité.

En particulier, nous ne pouvons accepter le gel de la valeur du point pour 2011 et, a fortiori, pour 2012, voire 2013.

De telles mesures, ou plutôt l'absence de mesures, auraient de graves répercussions pour tous les personnels de la Fonction publique de l'hospitalière, de la territoriale et de l'Etat, de surcroît dans un contexte de reprise de l'inflation.

Cela accentuerait la perte déjà considérable de pouvoir d'achat, l'écrasement de la grille indiciaire et l'affaiblissement des déroulements de carrière.

D'autres choix sont nécessaires, justes et possibles.

Nos organisations syndicales souhaitent les porter à nouveau devant vous :

- Des augmentations salariales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, assurant le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 et la progression du pouvoir d'achat.
- Une meilleure reconnaissance des qualifications.
- Une amplitude réelle des carrières.

Ce sont ces négociations qu'il faut ouvrir d'urgence.

Nous voulons croire que nous serons entendus.

## Les quelques mesures annoncées par le ministre

François Baroin a annoncé la mise en œuvre de quelques mesures, sans surprise, et souvent conséquences de décisions antérieures... Et surtout, ces mesures sont loin de constituer une politique salariale telle que la revendique l'Uffa-CFDT !

- Le niveau de recrutement pour les agents de catégorie A sera relevé à l'indice brut 404 (indice majoré 365), soit 16 points d'indice majoré en plus. Le ministre n'a donné aucune indication de mise en œuvre : date d'effet, répercussion de la hausse du 1er échelon sur les suivants, ...
- Les corps de catégorie A culminant à l'indice brut 660 (essentiellement les assistants ingénieurs et corps de conseillers techniques de la filière sanitaire et sociale) verront leur indice terminal remonté à l'indice brut 730 (soit 53 points d'indice majoré en plus). Il convient de préciser que cette mesure était indispensable du fait de la mise en œuvre de la nouvelle grille de la catégorie B qui dépasse l'indice brut 660 !
- Pour les autres corps de « petit A » (bibliothécaire, ...) : rien n'a été annoncé.
- La nouvelle grille des infirmières mise en œuvre à l'Hospitalière sera transposée aux autres versants (Territoriale et Etat).
- La création d'un corps interministériel à gestion ministérielle (CIGeM) des Attachés d'administration permettra la mise en œuvre du Graf, et une fin de carrière à HEA. Cette mesure ne concerne que les attachés d'administration du versant Etat dans les ministères qui feront le choix d'intégrer le CIGeM...
- Le Graf sera mis en œuvre pour le corps des Administrateurs civils et atteindra la HED. Cette mesure, répond à une revendication portée par la CFDT lors des discussions qui avaient échouées sur la catégorie A. Aucune précision n'a été donnée sur la date d'effectivité.
- Le 8ème échelon du dernier grade de la catégorie C sera mis en œuvre à la FPE dans les prochaines semaines, et étendu aux deux autres versants (Territoriale et Hospitalière)
- Le Supplément familial de traitement sera rénové. Et un groupe de travail sera consacré à l'indemnité de résidence.
- La PFR sera progressivement étendue aux filières technique et sociale.
- L'aide au maintien à domicile (pour les fonctionnaires retraités) sera rétablie...après avoir supprimée il y a deux ans ! Et des réservations plus nombreuses de places en crèches seront prises en charge dans le cadre de l'Action sociale interministérielle. Là encore, il s'agit de mesures qui ne concernent que le versant Etat de la Fonction publique.